



*Commune d'Andeville*

CROIX DE GUERRE 1939-1945

# RÉUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

***Jeudi 25 mai 2023 à 20 heures 30 - Mairie - Salle du Conseil municipal***

### **1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 mars 2023**

### **2) Questions à l'ordre du jour :**

- 1) Dénomination d'espace public : parc de la mairie
- 2) Tarif des droits d'occupation du domaine public de la commune : création de tarifs terrasse café restaurant
- 3) Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2024
- 4) Effacement d'une dette suite à la Commission de surendettement des particuliers de l'Oise
- 5) Adhésion de la commune d'Andeville à l'association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire (ANCGVM)
- 6) Recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L332-8 2° du Code de la fonction publique
- 7) Décisions du Maire prises en l'application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

### **2) Questions diverses**

**La séance du conseil municipal est ouverte au public**

Article L2121-18 du Code général des collectivités territoriales : Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.